

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

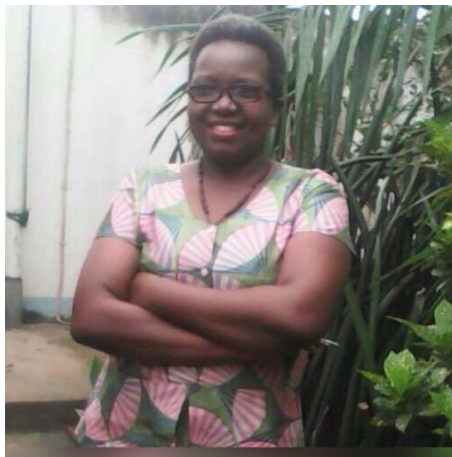
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°66 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 3 au 9 juillet 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 9 juillet 2017, au moins 437 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET MILITAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, ET DES POLICIERS.....</i>	<i>6</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>8</i>
<i>III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>8</i>
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>9</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>11</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre De Santé*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNTB : *Commission Nationale des Terres et Autres Biens*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR: *Service National de Renseignement*

SOGESTAL : *Société de Gestion des Stations de Lavage*

TGI : *High Court*

VBG : *Gender Based Violence*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 14 personnes tuées dont 2 cadavres, 4 torturées, 56 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinats, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Les membres des partis d'opposition, FNL aile d'Agathon Rwasa et MSD ont été une cible privilégiée du pouvoir CNDD-FDD.

Le bulletin s'insurge également contre des actes d'intimidation, faits et commis par les jeunes Imbonerakure ainsi que des contributions forcées soutenues par des administratifs.

Le phénomène de viol est aussi signalé dans ce bulletin ainsi que celui de la justice populaire.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du gouvernement pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Huit personnes tuées en commune Gatara, province Kayanza

En date du 9 juillet 2017, vers 18 heures, huit personnes ont été tuées dans une attaque à la grenade perpétrée par une personne non identifiée sur la colline Shinya, commune Gatara, province Kayanza. Quatre personnes sont mortes sur le champ et quatre autres ont succombé à leurs blessures à l'hôpital de Musema. Quarante autres personnes ont été blessées dont 31 évacuées à l'hôpital de Musema et 9 à l'hôpital de Gahombo. Selon des sources sur place, cette attaque visait le Directeur Général de la SOGESTAL Kayanza, Claude Nzambimana, originaire de cette colline qui partageait un verre avec les Bagumyabanga de cette localité.

Une personne tuée en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 3 juillet 2017, Franco de Simoné, âgé de 65 ans, Docteur chirurgien de nationalité Italienne et ex-employé à l'hôpital Kira a été retrouvé mort chez lui au quartier Kiriri, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon une source policière, la

victime aurait été tuée à coups de poignard. Une jeune femme du nom de Diane Ciza a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

1.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE

Un corps sans vie retrouvé en commune Matana, province Bururi.

En date du 2 juillet 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Mugerere, commune Matana, province Bururi. Une source sur place fait savoir qu'aucune personne n'a disparu dans cette localité et que cet homme aurait été assassiné dans un autre endroit avant d'être jeté sur cette colline. L'administrateur et la croix rouge, accompagnés par les agents de la police de protection civile ont décidé d'enterrer ce cadavre qui était en état de décomposition, selon la même source.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 3 juillet 2017, un corps sans vie d'une vieille femme surnommée Koko, âgée de 80 ans, a été retrouvé décapité dans sa maison sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba. Deux jeunes Imbonerakure Eliaquim Bavumiragiye connu sous le sobriquet de Njishi et le nommé Misago sont pointés du doigt par les habitants de cette localité comme étant les auteurs de ce crime. La police indique que des mandats d'arrêt contre les présumés auteurs ont été émis mais aucun d'entre eux n'a été inquiété.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 4 juillet 2017, François Nduwayo de la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke a été tué à coups de machette, accusé de vol, selon des sources sur place. Les mêmes sources ajoutent qu'il a été assassiné au moment où il volait sur la colline Kiramira de la même commune. Le chef de colline Rugeregere affirme que cet homme a été coupé le bras et présentait des blessures au niveau de la tête et à la jambe. La victime a quitté la famille en disant qu'il se rendait à Cibitoke. Laurent Ntuyahaga, chef de colline Rugeregere demande à la population de ne pas se faire justice et de saisir les organes habilités en cas de besoin.

Une personne tuée en commune et province Makamba

Dans la nuit du 6 au 7 juillet 2017, Radjab Nkeshimana connu sous le sobriquet de Mushasha a été tué à coups de poignard par Emelyne Mugisha, âgée de 24 ans, dans sa chambre en commune et province Makamba. Dans l'après-midi du 7 juillet 2017, Emelyne Mugisha a été jugé pour assassinat par le TGI Makamba et a écopé d'une peine de 20 ans de prison ferme.

Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana

En date du 4 juillet 2017, vers 19 heures, sur la colline de Nyamateke, commune Giharo, province Rutana, Baranyikwa, âgé de 39 ans, a été tué à l'aide d'une machette par Pierre Manirakiza, âgé de 50 ans. Les conflits fonciers seraient derrière ce crime. Le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot de poste de police à Giharo.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2017 indique qu'en date du 29 juin 2017, sur la colline Nyabigoyi, commune Rango, province Kayanza, Sicaire Minani qui travaillait chez Pie Ntavyohanyuma comme berger a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure de cette localité. Il a eu la colonne vertébrale fracturée. Il venait de passer quelques jours à Bujumbura et les Imbonerakure l'ont accusé d'appartenir à une bande armée de son ex-patron. Il a été hospitalisé à l'hôpital Musema en province Kayanza.

Deux personnes torturées en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 3 juillet 2017, vers 6 heures du matin, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Désiré Niyonkuru et Stany Kubwayo, tous membres du parti MSD ont été tabassés par des Imbonerakure dont Claude alias « Zirye zose », Aimable, Jean Marie et Salvator. Ils les accusaient de n'avoir pas pris part aux festivités de la commémoration du 55^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi. Ils ont été hospitalisés à l'hôpital de Musema en province Kayanza.

Une personne torturée en commune Musongati, province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2017 indique qu'en date du 1^{er} juillet 2017, vers 11 heures, sur la colline Ngoma, commune Musongati, province Rutana, Deo Gahungu, âgé de 37 ans, a été tabassé par les jeunes Imbonerakure en complicité avec l'adjoint du chef de cette colline du nom de Térance. Selon des sources sur place, Déo Gahungu a été accusé de ne pas payer la taxe sur les petits bétails (chèvres). Il a été conduit au CDS Musongati pour bénéficier des soins. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES MILITAIRES

Deux personnes arrêtées en province Ngozi

En date du 7 juillet 2017, Charles Bizimana et Claude alias Magenge, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des policiers à Nyamurenza, province Ngozi. Les deux sont enseignants au Lycée communal de Kinyovu de la même commune. D'après les sources sur

place, ils ont été appréhendés à leur retour du rafraichissement après la délibération finale au Lycée. Le lieu de leur détention reste inconnu.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 7 juillet 2017, cinq personnes ont été arrêtées par des militaires et des policiers lors d'une fouille perquisition au quartier Mutakura, de la 13^{ème} à la 15^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Une d'entre elles était accusée de faire le commerce du chanvre. D'autres avaient des cahiers de ménage sans signature du chef de quartier ou n'étaient pas enregistrées. Elles ont été relâchées moyennant une rançon variant entre 2 000 et 5 000 fbu.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 6 juillet 2017, un prénommé Ntirampeba, rapatrié de la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêté par des policiers sur ordre du gouverneur de la province Gad Niyukuri. Retenu au cachot de police de Nyanza-lac, il est accusé de ne pas respecter les accords signés avec les résidents depuis son retour en 1991. Les habitants de la commune demandent que les accords signés sous la supervision de la CNTB ne soient pas revus.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Buyenzi, Mairie de Bujumbura

En date du 4 juillet 2017, Joseph Bananeno, journaliste de la radio Maria Burundi a été arrêté chez lui à Buyenzi, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura par des agents du SNR et conduit au cachot de ladite zone. Selon des sources sur place, le journaliste a signalé à la police une personne qui avait un fusil de type pistolet lorsqu'il faisait la couverture médiatique de la messe du 2 juillet 2017 à l'église Saint Augustin. Cette personne armée voulait portée atteinte à la vie de l'archevêque de Bujumbura, Monseigneur Evariste Ngoyagoye, ajoute notre source. Une foule de personnes a couru pour arrêter le suspect mais il a été embarqué dans un pick-up de la police qui l'attendait. Après avoir été interrogé par un magistrat du parquet du TGI de Mukaza, le journaliste a été libéré en date du 6 juillet 2017 après paiement d'une amende de 50 000 fbu et devra continuer à comparaître étant libre. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, il était poursuivi pour le trouble de l'ordre public.

Trois personnes arrêtées en commune Kibago, province Makamba

En date du 6 juillet 2017, trois travailleurs de ménages ont été arrêtés par des policiers lors d'une fouille perquisition faite sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ces personnes interpellées étaient en possession d'une paire de bottines. Les habitants de cette localité dénoncent des fouilles perquisition presque quotidiennes visant les retraités ex-FAB.

Quarante-quatre personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 5 juillet 2017, quarante-six personnes dont 30 mineurs, 14 femmes ont été arrêtés par des Imbonerakure sur ordre de l'administrateur, Japhet Ntungwanayo en commune et province Makamba. Ces femmes seraient accusées d'être des prostituées. Selon des sources administratives, ces femmes seront expulsées après identification.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 7 juillet 2017, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, un certain Anicet âgé de 32 ans a violé une fillette de 8 ans prénommée A.

Une personne violée en commune et province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2017 indique qu'en date du 1^{er} juillet 2017, vers 20 heures, au centre ville, zone, commune et province Bubanza, Dévote Ciza, âgée de 38 ans, a été violée par un policier prénommé Côme du poste de police de Bubanza après avoir été mise sur menotte.

III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Des contribution forcées en commune Musongati, province Rutana

En date du 4 juillet 2017, des contributions forcées ont été signalées sur la colline de Ngoma, commune de Musongati, province Rutana. Selon des sources sur place, le responsable du parti CNDD-FDD en zone Ngoma du nom de Gérard Nibigira en collaboration avec les jeunes Imbonerakure fait une collecte d'une somme de 3 000 fbu par ménage et par kiosque. Selon la même source, cette somme va servir à une fête du parti CNDD-FDD sans toutefois préciser de quelle fête il s'agit.

Des entraînements paramilitaires signalés en province Makamba.

En date du 8 juillet 2017, sur les collines Nyabutare et Kabo de la commune Nyanza-Lac, deux pelotons de jeunes Imbonerakure ont sillonné dans cette localité avec des jumelles. Selon certains administratifs, des entraîneurs sont originaires de la province Cibitoke. Ces administratifs disent que ces entraînements se sont intensifiés après des réunions de sécurité tenues à Nyanza-Lac faisant état de la présence des rebelles en république unie de la Tanzanie et en RDC, prêts à attaquer le pays .

Les communes qui prennent le devant sont Makamba et Nyanza-lac. Sur la colline Gatabo en commune Kayogoro, des entraînements paramilitaires se font tous les samedis matin. En date du 8 juillet 2017, des dizaines de jeunes Imbonerakure ont sillonné toute la zone scandant des slogans hostiles à l'opposition en ces termes : « *Petero Nkurunziza tuzogutora twongere tugutore. injavyi zitazogutora nazo tuzereke ayo tweretse Niyombare! Niyombare muduhe tumurye!* » (*Pierre Nkurunziza, nous allons l'élire et le réélire, les fauteurs de trouble qui ne vont pas t'élire on va leur montrer ce que nous avons montré à Niyombare ! Donnez-nous Niyombare pour qu'on le mange !*).

Des contributions forcées en province Makamba

Le mois de juillet 2017 est une période dure pour les fonctionnaires de cette province suite à la collecte des contributions obligatoires au développement communautaire. En effet, le mois de juin a été caractérisé par une large sensibilisation pour une contribution obligatoire mensuelle de 5000 fbu pour tous les fonctionnaires tant publics que privés et cela continuera jusqu'en décembre 2018. Actuellement, les directeurs des écoles qui exécutent cette collecte sont en train de faire circuler la liste de contribution dans toutes les communes.

En date du 5 juillet 2017, le conseiller provincial, Gérard Hakizimana a fait une descente pour évaluer le travail dans la commune de Nyanza-lac. Actuellement, les directeurs des écoles qui exécutent cette collecte sont en train de faire une circulaire de contribution dans toutes les communes. Au Lycée communal qui dispose beaucoup de professeurs, 4 sur 35 auraient déjà exécuté cette mesure comme le précise le secrétaire de ce Lycée.

IV. AUTRES FAITS RAPPORTES

Fouille perquisition en commune et province Rumonge

Dans la soirée du 4 juillet 2017, une fouille perquisition a été opérée par des policiers au quartier Mugomere en ville de Rumonge chez Etienne Bizimungu. Ce dernier est un militaire ex-FAB de grade de caporal-chef, du bataillon de la 510^{ème} brigade en commune Buyengero. Des policiers ont défoncé la porte de sa maison et sont sortis avec 4 grenades sans aucun témoin neutre. Ce militaire dénonce un pur montage visant à le nuire car il n'était pas en bons termes avec les Imbonerakure du quartier. Il a comparu en date du 5 juillet 2017 avec son commandant de brigade. Il a été libéré mais des enquêtes se poursuivent.

Une personne blessée en commune Musongati, province Rutana

En date du 2 juillet 2017, vers 16 heures, sur la colline de Nyabigozi, commune Musongati, province de Rutana, un prénommé Léonard, âgé de 31 ans, a été tabassé par la population de cette localité l'accusant de vol. Il a été sauvé par la police qui est intervenu et a été conduit au CDS Musongati pour bénéficier des soins. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

Deux personnes blessées en commune Gisuru, province Ruyigi

Dans la nuit du 4 juillet 2017, en commune Gisuru, province Ruyigi, un groupe de gens non identifiés armés d'un fusil type kalashnikov et d'une machette, a tendu une embuscade à trois personnes qui venaient du marché de Kabuyenge situé entre les collines Kabuyenge et Kavumwe en province Ruyigi. Selon des sources sur place, deux parmi trois personnes qui étaient à bord d'une moto ont été blessées par balle. La 3^{ème} personne était un échangeur de monnaie et a échappé mais dépouillée d'une somme de 11 millions de fbu. Les forces de défense et de sécurité, l'administration locale et la population ont indiqué être à la poursuite de ces malfaiteurs qui se seraient repliés vers la République unie de Tanzanie.

Conflits fonciers en commune Vugizo, province Makamba

En date du 3 juillet 2017, Paul Nkeshimana a été violemment battu par son voisin nommé Nshirimbere suite aux litiges foncières sur la colline Mazuru, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba. Cet incident a eu lieu après que l'administrateur de la commune Nyanza-lac ait donné deux messages différents sur les mesures de la CNTB. En date du 13 juin 2017, cet administrateur a dit que les rapatriés et les résidents continueront à occuper leurs terres comme avant sans considérer les mesures de la CNTB afin de sauvegarder la paix. Deux jours après, il a changé devant le même public en disant que les mesures de la CNTB seront mises en application dès la sortie de la mesure.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des actes d'assassinats, de tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa et ceux du MSD sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs ainsi que des contributions forcées ont été relevés dans ce bulletin.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce bulletin.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit:

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes de VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les contributions forcées fixées par des administratifs et collectées par des jeunes Imbonerakure.